|  |  |
| --- | --- |
| LOGO COLLECTIVITE |  |

Lieu, le XX mois 2023

Le Président

A

**Madame, Monsieur,**

**Madame, Monsieur**

66, Adresse

16 000 ANGOULÊME

Lettre recommandée avec accusé de réception (ou remise en main propre contre décharge)

# Nos réf. :

**Affaire suivie par : M. ou Mme Prénom et Nom + Fonction ou Pôle**

🕿 05.45.00.00.00 – adresse mail

Objet : Modification d’un élément substantiel du contrat de projet

Madame/Monsieur,

Vous avez été engagé(e) OU votre contrat à fait l’objet d’un précédent renouvellement, à compter du ……………………., et pour une durée de ………………………., pour mener à bien le projet / l’opération ……………………………(intitulé).

Conformément aux dispositions de l’article 39-4 du décret n°88-145 du 15 février 1988 relatif aux agents contractuels de la fonction publique territoriale, l’autorité peut proposer au cocontractant la modification d’un élément substantiel du contrat de travail, tel que notamment la quotité de temps de travail de l'agent, ou un changement de son lieu de travail. Elle peut proposer dans les mêmes conditions une modification des fonctions de l'agent, sous réserve que celle-ci soit compatible avec la qualification professionnelle de l'agent.

Par la présente, je vous informe de mon intention de modifier…………………………………………… (***à compléter)*** de votre contrat de travail.

Je vous informe que vous disposez d’un délai d’un mois à compter de la réception de cette lettre pour faire connaître votre acceptation. En l’absence de réponse dans ce délai, vous êtes réputé refuser la modification proposée et vous êtes susceptible de faire l’objet d’une procédure de licenciement pour refus d’une modification substantielle de votre contrat.

Cette décision peut faire l’objet d’un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif dans un délai de deux mois à compter de sa notification. La juridiction administrative compétente peut être saisie par l’application Télérecours citoyens accessible à partir du site www.telerecours.fr.

Je vous prie d'agréer, Madame/Monsieur, l'expression de mes salutations distinguées.

Nom, prénom et qualité du signataire

*N.B : Conformément aux dispositions de l’article 39-4 du décret n°88-145 du 15.02.1988, en cas de transformation du besoin ou de l'emploi qui a justifié le recrutement de l'agent contractuel sur un contrat de projet, l'autorité peut proposer la modification d'un élément substantiel du contrat de travail tel que notamment la quotité de temps de travail de l'agent, ou un changement de son lieu de travail. Elle peut proposer dans les mêmes conditions une modification des fonctions de l'agent, sous réserve que celle-ci soit compatible avec la qualification professionnelle de l'agent.*